Extrait N° 5 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 3 OCTOBRE 2008

L'an deux mil huit, le trois octobre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **25 septembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki.

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - M. REMY Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 5 / Adoption du Budget Supplémentaire 2008
- Annexe de la régie funéraire

Le compte annexe de la régie funéraire comporte une section unique d'exploitation.

Pour le budget supplémentaire, il est proposé la prise en compte du résultat de l'exercice 2007, soit :

En recettes : + 376.20

- Chap. 002 – Excédent de fonctionnement reporté : + 376.20

En dépenses : + 376.20

- Chap. 011 – Art. 6068 – Autres matières et fournitures	+ 20.00
- Chap. 012 – Art. 6215 – Charges de personnel	+ 356.20

Le conseil est invité à :

- fixer le niveau de vote du budget
- se prononcer sur les inscriptions.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents budgétaires, délibère et à la majorité absolue **(1 abstention : M. GRONDIN Jacki) :**

=> Décide que le budget est voté au niveau du chapitre

=> Adopte les différents chapitres du Budget Supplémentaire 2008 –Annexe de la régie funéraire- tels que présentés.

En conséquence, le **Budget Supplémentaire 2008 –Annexe de la régie funéraire-** est arrêté à la somme de **376.20 €,** tant en dépenses qu'en recettes.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons